



*Communiqué de presse*

## **Laure-Hélène Mercier cooptée à la Présidence du Conseil d'administration de Poxel**

**LYON, France, le 3 septembre 2026 - 18h00 CEST** - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique au stade clinique développant des traitements innovants pour les maladies chroniques associées à un dysfonctionnement métabolique et les maladies métaboliques, annonce la cooptation de Laure-Hélène Mercier en qualité de Présidente de son Conseil d'administration, à compter du **03 septembre 2026**, en remplacement de Sophie Jacq Lapointe.

Ce changement de gouvernance vise à renforcer le contrôle financier de la société, l'excellence de la gouvernance et le dialogue avec le marché et les actionnaires parallèlement aux travaux conduits par le directeur général, Yves Decadt, pour valoriser les actifs de la Société.

La cooptation de Laure-Hélène Mercier en tant qu'administratrice sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Dans un contexte financier particulièrement exigeant, Sophie Jacq Lapointe a joué un rôle déterminant dans la mise en place de la nouvelle gouvernance de la Société. Elle a activement contribué à la définition de sa stratégie et de son plan de développement, et a suivi les différentes étapes ayant conduit à l'adoption puis à la mise en œuvre du Plan de continuation, dont le déploiement se poursuit actuellement.

Le Conseil d'administration tient à lui adresser ses sincères remerciements pour son engagement sans faille et sa contribution déterminante au cours de cette période structurante pour la Société.

### **PROFIL DE LAURE-HÉLÈNE MERCIER**

Laure-Hélène Mercier, diplômée d'un MSc en neurosciences à l'université d'Aix-Marseille et d'un MBA à l'ESSEC ainsi que l'AMP de l'INSEAD, dispose de plus de vingt ans d'expérience dans l'industrie biotechnologique et les marchés financiers.

Après avoir débuté sa carrière comme analyste actions spécialisée dans le secteur pharmaceutique, elle a rejoint Innate Pharma en 2007, où elle a exercé différentes responsabilités dans les relations investisseurs, la finance et la stratégie. Elle y a notamment occupé les fonctions de Directrice Financière et de membre du Directoire.

**Sophie Jacq Lapointe, ancienne Présidente du Conseil d'administration de Poxel, commente :** « *Je tiens à remercier les membres du Conseil, ainsi que la direction de Poxel, tout particulièrement Nicolas Trouche et Yves Decadt, et au-delà, tous les actionnaires de Poxel pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je suis fière d'avoir été associée à la sortie de la procédure de redressement judiciaire de la Société et d'avoir ainsi contribué à redessiner*



*ses perspectives d'avenir. Poxel est désormais engagé sur un chemin qui doit lui permettre de valoriser au mieux le potentiel de son portefeuille clinique au bénéfice de toutes les parties prenantes au premier rang desquelles figurent les patients. J'ai toute confiance en la capacité de Laure-Hélène Mercier à guider Poxel dans cette nouvelle étape, en particulier grâce à sa solide expertise financière et à sa connaissance approfondie du secteur des biotechnologies. Je suis convaincue qu'elle saura œuvrer au mieux dans l'intérêt de la Société et de l'ensemble de ses actionnaires. »*

**Laure-Hélène Mercier, Présidente du Conseil d'administration de Poxel, déclare :** « *Je suis honorée de rejoindre la société à ce moment charnière. Grâce au travail réalisé ces derniers mois, Poxel dispose désormais de l'opportunité de reconstruire sur des bases plus solides. Ma priorité sera d'accompagner une gestion rigoureuse des enjeux financiers et de veiller à l'excellence de la gouvernance, dans un esprit de transparence vis-à-vis du marché et des actionnaires. Je suis convaincue que le retour de la création de valeur passe d'abord par la discipline, la crédibilité et l'exécution. C'est sur ces fondations que je souhaite contribuer au prochain chapitre du développement de la société. »*

## À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique internationale au stade de commercialisation et de développement clinique**, spécialisée dans le développement de **traitements innovants contre les maladies chroniques avec physiopathologie métabolique**, incluant les **maladies métaboliques** et la **cardiomyopathie hypertrophique** (CMH).

**TWYMEEG®** (Imeglimine), le premier produit de Poxel à cibler le dysfonctionnement mitochondrial, est commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel s'attend à recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Poxel a conclu un partenariat stratégique avec Sumitomo Pharma pour l'Imeglimine au Japon.

Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (*R-pioglitazone* stabilisé au deutérium) a atteint son objectif principal dans un essai de phase 2 simplifié (DESTINY-1).

Le PXL770, lui, est centré sur les maladies rares, notamment la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). Le 31 mars 2026, Poxel a annoncé la cession du PXL770 à la société Scynexis pour un montant total pouvant atteindre jusqu'à 196 millions de dollars. La société a reçu un paiement initial de 8 millions de dollars, auquel s'ajouteront des paiements à court terme pouvant atteindre 8 millions de dollars liés à des étapes de développement, et des paiements jusqu'à 180 millions de dollars liés à des jalons commerciaux. Scynexis développera le PXL 770 dans ses indications potentielles sur l'ADPKD. Cotée sur Euronext Paris, Poxel a son siège à Lyon, en France, et des filiales à Boston, MA, et à Tokyo, au Japon.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.poxelpharma.com](http://www.poxelpharma.com)



Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse concernant des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis et (ii) à des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, toute déclaration précédée, suivie ou comprenant des mots tels que « objectif », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « sera », « peut avoir », « probable », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et termes de signification similaire, ou la forme négative de ces mots et termes. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques inhérents et à des incertitudes indépendantes de la volonté de l'entreprise qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les performances réels de l'entreprise diffèrent sensiblement des résultats ou des performances attendus, exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans ce document en raison d'un certain nombre de risques ou d'incertitudes décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de la Société disponible sur le site Internet de la Société et celui de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>). La Société n'approuve pas ou n'est pas responsable du contenu des liens hypertextes externes mentionnés dans le présent communiqué de presse.

#### **Contacts - Relations avec les investisseurs / Médias**

NewCap  
Théo Martin / Alexandre Massias  
[investors@poxelpharma.com](mailto:investors@poxelpharma.com)  
+33 1 44 71 94 94